

portant nomination de Monsieur AMONL-KITALY Alex,
Ingénieur des Travaux Agricoles, en qualité de
Directeur de l'Office Congolais des Tabacs
(O. C. T.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n° 62-130/MP du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 60-29 du 4 février 1960 portant institution d'une Caisse de Retraite ;
Vu l'ordonnance n° 25/73 du 10 juillet 1973 portant statut général des entreprises d'Etat ;
Vu le décret n° 77-114 du 12 mars 1977 portant création de l'Office Congolais des Tabacs ;
Vu l'acte 44/EMSR du 12 décembre 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 75-541 du 18 décembre 1975 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Ministre de l'Economie Rurale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article premier.— Monsieur AMONL-KITALY Alex, Ingénieur des Travaux Agricoles, précédemment Chef du Service de la Production Végétale, est détaché auprès de l'Office Congolais des Tabacs (O.C.T.) pour y exercer les fonctions de Directeur.

Article 2.— La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget de l'Office Congolais des Tabacs qui est en outre redevable envers le Trésor Public de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution de ses droits à pension.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 15 Mars 1977

Commandant Louis SYLVEIN-GOMI.-

Par le Premier Ministre :

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Le Ministre de la Justice et
du Travail,

P. NIGAKA.-

Le Ministre des Finances,

J.J. ONTSI-ONTSI.-